



Elections des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) - Appel à candidatures

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'Établissement Public Gérontologique de Tournan en Brie renouvelle cette année les membres de son Conseil de la Vie Sociale (loi du 2 janvier 2002 / décret du 15 avril 2022).

Les élections auront lieu le 4 mars 2025

Le Conseil de la vie sociale est une instance consultative, de concertation et de dialogue entre les usagers, les familles et les professionnels. Il fait des propositions sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement. Il doit comprendre au moins :

- Au moins deux représentants des usagers et leurs suppléants ;
- Au moins un représentant des familles ou des représentants légaux et leurs suppléants ;
- Le médecin coordonnateur de l'établissement ;
- Un représentant des mandataires judiciaires ;
- Un représentant du personnel ou son suppléant ;
- Un représentant de l'Établissement ou son suppléant.

Les représentants des usagers sont élus respectivement par les usagers au scrutin secret, à la majorité simple au premier tour, pour une durée d'un an renouvelable sur trois ans maximum.

Pour être membre du CVS, sont éligibles et électeurs tous les résidents de l'établissement. Les membres actuels du CVS doivent également faire acte de candidature s'ils souhaitent reconduire leur mandat.

Si vous souhaitez vous présenter, nous vous invitons à vous rapprocher d'un animateur ou des infirmières référentes qui vous aideront à acter votre candidature **au plus tard le 10 février 2025.**

Egalement en affichage : le calendrier électoral, guide pratique du CVS ainsi que le règlement de fonctionnement du CVS.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Le Directeur



Benoît FRASLIN

Établissement Public
Gérontologique de Tournan
99, rue de Paris
77100 Tournan-en-Brie